Document de labellisation

Nom de la manifestation :

\*En jaune les conditions liées à une loi fédérale ou cantonale

**Données de base**

Nom de la manifestation

Lieu exact de la manifestation

Date(s) de la manifestation

Horaires de la manifestation

Site Internet de la manifestation

Nombre de personnes attendues

Prénom et nom de l’organisateur

Fonction de l’organisateur

Numéro de téléphone de l’organisateur

Adresse mail de l’organisateur

**Modules obligatoires**

**Module 1 : Structure de la manifestation (obligatoire)**

Autorisation de manifestation de la commune

Coordinateur prévention & sécurité dans le comité d’organisation

Programme de la manifestation

Accès à la manifestation des jeunes de moins de 12 ans uniquement accompagnés par le représentant légal dès 18h, moins de 16 ans dès 22h

Contrat d’assurance responsabilité civile

Places de parc en suffisance

Accès pour personnes à mobilité réduite

Bâche Fiesta affichée sur le site de la manifestation

Logo Fiesta mis sur les affiches, flyers promotionnels et site Internet

Présence de subsistances (sandwichs, roulotte, stand de nourriture, etc.)

Points WC signalés

**Module 2 : Alcool (obligatoire)**

Panneau sur lequel figure l’interdiction de vente de boissons alcoolisées aux jeunes affiché à chaque point de vente

Interdiction de vendre des boissons fermentées (bière, vin, cidre, etc.) à des personnes de moins de 16 ans

Interdiction de vendre des boissons distillées à des personnes de moins de 18 ans

Bracelets d’identification de l’âge

Personnel de bar formé sur les lois de protection de la jeunesse

Prix de toutes les boissons affiché

Au moins 3 minérales vendues moins chères que l’alcool le moins cher, à quantité égale

Boissons sans alcool mises en évidence

Eau potable, courante, froide et gratuite mise à disposition ou service gratuit au bar sur demande

Aucun alcool fort vendu en grande quantité (bouteilles, pichets, etc.)

Aucune publicité pour des boissons alcooliques s’adressant aux jeunes de moins de 18 ans

Sortie définitive instaurée

**Module 3 : Produits du tabac, produits nicotinés, cigarettes électroniques et cannabis légal (obligatoire)**

Interdiction de vente de produits du tabac, de produits nicotinés, de cigarettes électroniques et du cannabis légal aux jeunes de moins de 18 ans

Interdiction de fumer du tabac, du cannabis légal et autres produits, de consommer du tabac chauffé et de vapoter dans tous les lieux fermés publics ou à usage public

Interdiction de la publicité pour les produits du tabac, la cigarette électronique, la vaporette, le cannabis légal et autres produits à fumer

Panneaux rappelant l’interdiction de vente de produits du tabac, produits nicotinés, cigarettes électroniques et cannabis légal aux moins de 18 ans affiché

**Module 4 : Sécurité (obligatoire)**

Agents de sécurité officiels en suffisance

Collaboration avec la police municipale (préavis, heures de présence, programme de la manifestation, etc.)

Collaboration avec les pompiers (contrôle des mesures liées aux incendies)

Collaboration avec le chargé de sécurité communal (contrôle de l’infrastructure, plan du site de la manifestation (délimitation, implantation de tentes, gradins, etc.))

Fermeture des bars puis de la manifestation anticipée

**Modules facultatifs**

**Module 5 : Retour à domicile (facultatif)**

Rapatriement motorisé prévu

Horaire des transports organisés affiché

Camping sécurisé mis sur pied

**Module 6 : Premiers secours (facultatif)**

Concept sanitaire comprenant au minimum le numéro d’urgence 144

Structure sanitaire invitée (samaritains, Hémostaz, etc.)

**Module 7 : Stupéfiants (facultatif)**

Consommation et vente proscrites

Fouille à l’entrée de l’événement

Affichage de l’interdiction de consommer du cannabis

Collaboration avec la police cantonale (police stupéfiants, police des douanes, etc.)

**Module 8 : Environnement (facultatif)**

Gobelets et vaisselle réutilisables distribués

Poubelles de tri disposée dans l’événement

Déchets triés

Produits locaux et biologiques privilégiés

Zone de fête nettoyée pendant et après la soirée

Arrangement de billet combiné créé (transport + billet entrée)

Mobilité douce développée (location de vélo, etc.)

ProfilEVENT sur <https://manifestation-verte.ch> créé

**Module 9 : Son et laser (facultatif)**

Sonorité intérieure au maximum de 93db ou en plein air d’au maximum 125db

Avertissement clair à l’égard du public (niveau sonore maximal par heure de 96 dB, risque de lésion de l’ouïe, protections pour les oreilles mises gratuitement à la disposition du public, niveau sonore par heure mesuré et contrôlé pendant la manifestation au moyen d’un appareil de mesure)

Mise à disposition de tampons auriculaires

Zone de détente prévue dans l’enceinte de l’événement

Mesure et contrôle du niveau sonore par heure

Rayons laser annoncés aux autorités

Règles sur les rayons laser respectées (interrupteur facile d’utilisation, installations non déplaçables par le public, aucune modification du laser durant la manifestation)

**Module 10 : Santé sexuelle (facultatif)**

Panneau règles de safer sex affiché

Préservatifs mis à disposition

Collaboration avec les Centres SIPE et autres institutions (Antenne SIDA, etc.)

**Module 11 : Harcèlement (facultatif)**

S’engager à faire respecter la charte AVAH en y adhérant

Mettre en évidence les affiches et/ou flyers de l’association AVAH sur les lieux festifs

S’engager à tenir informé et former le staff sur le comportement à adopter face à un cas de harcèlement

Lieu et date :

Prénom & nom :

Signature :